

Département du CALVADOS  
Arrondissement de VIRE  
CONDE EN NORMANDIE

**Extrait**  
**du registre des arrêtés**

N° GEN – 2022- 223

Nature de l'acte: 3.5.2.

Le maire de Condé-en-Normandie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation des manifestations commémoratives du 11 novembre 1918, le vendredi 11 novembre 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions afin d'assurer le bon déroulement des manifestations sur la voie publique,

**ARRETE :**

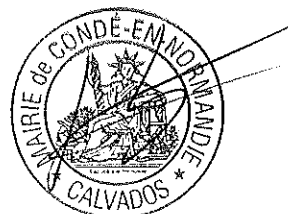
**Article Premier** – Le vendredi 11 novembre 2022 à l'issue des cérémonies aux cimetières, vers 9h30, le cortège rejoindra l'église St-Martin en passant par la rue de Conterie. Vers 10 heures 45, à la fin de la messe, l'ensemble des participants se dirigera vers le monument aux morts par la rue St-Martin. A l'issue de la cérémonie vers 11h00, un défilé sera organisé sur la voie publique selon l'itinéraire suivant : Rue Saint-Martin, Cérémonie aux monuments aux morts, rue Saint-Martin, Rond-point de la Victoire, rue du Vieux Château, Place de l'hôtel de ville.

A 12h00, sur les communes déléguées de Saint-Pierre La Vieille et St-Germain du Crioult, les participants sont autorisés à utiliser le domaine public le temps de leurs cérémonies respectives prévues au niveau de leur monument aux morts respectifs.

**Article 2<sup>ème</sup>** – Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame La Directrice Générale des Services Techniques, Madame le Commandant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers et Monsieur Le Directeur des services techniques.

Fait à CONDE SUR NOIREAU, le 10 novembre 2022

Par délégation  
Patrick Billard  
Adjoint au maire  
Délégué aux travaux



V.D.